

La marche à suivre pour les usagers est la suivante :

COMMENT ET OÙ S'INSCRIRE ?

LA MARCHÉ À SUIVRE (à partir du 25 août)

1. Créez votre compte sur le site de la ville d'Aix-en-Provence
« www.aixenprovence.fr », rubrique « Sport à Aix », partie « Pass'sport club / Stages sportifs ».
2. Choisissez la discipline et le club qui vous intéressent. Attention, tous les clubs ne proposent pas le pass'sport pour toutes les tranches d'âge.
3. Téléchargez en ligne les documents mentionnant les noms des parents et de l'enfant : justificatif de domicile ; document fiscal uniquement (avis d'imposition, taxe d'habitation) ; l'allocation de rentrée scolaire (si bénéficiaire).

4. Après validation de votre dossier par les services municipaux, imprimez le mail de confirmation contenant le numéro du pass.

5. Contactez le club pour connaître les disponibilités et pour obtenir les dates et lieux de permanence pour l'inscription.

6. Rendez-vous à la permanence du club pour finaliser votre inscription muni du mail de confirmation contenant le numéro du pass et de l'ensemble des documents exigés par le club.

À SAVOIR :

- Le « Pass » dominant droit à un soutien financier, il ne peut être utilisé que lors d'une seule inscription dans un des clubs partenaires.
- Le nombre de « Pass » disponibles est limité.
- L'aide est limitée à 1 saison pour l'ensemble des activités proposées. Si votre enfant a bénéficié du dispositif dans une activité déterminée par le passé, il ne pourra plus s'inscrire dans cette même activité et ce, même en changeant de club.

ACTIVITÉS PROPOSÉES ET CLUBS PARTENAIRES

Afin de consulter les activités proposées par nos clubs partenaires, rendez-vous sur le site de la ville d'Aix-en-Provence
« www.aixenprovence.fr », rubrique « Sport à Aix », partie « Pass'sport club / Stages sportifs ».

